



ASSEMBLÉE NATIONALE

10ème législature

Prix

Question écrite n° 18701

Texte de la question

M. Jacques Pelissard appelle l'attention de M. le ministre de l'industrie, des postes et telecommunications et du commerce exterieur sur les difficultes posees aux fabricants de jouets, et particulierement ceux du Jura, par l'evolution inquietante des prix des matieres plastiques. En effet, les transformateurs subissent une pression a la hausse de ces matieres de la part des producteurs qui, semble-t-il, compte tenu des prix identiques proposes et des restrictions annoncees, relevent de l'entente des fournisseurs. Ainsi, les polyethylenes, qui etaient vendus a 350 F la tonne en juillet, seront proposes a 545 F la tonne au 1er octobre prochain. Et l'on peut constater ces augmentations pour l'ensemble des matieres plastiques : polypropylene, polystyrene, etc. Ces hausses, qui peuvent depasser 60 p. 100, vont contraindre les fabricants de jouets a augmenter le prix de leurs produits finis et ce a quelques semaines des fetes de Noel. Les fabricants de jouets craignent des difficultes avec leurs clients et risquent de refuser de vendre a perte. Les consequences d'une telle situation les exposent a de reelles difficultes economiques qui ne manqueraient pas de se repercuter sur l'emploi dans les regions qui, comme le Jura, sont des zones traditionnelles de production de jouets. En consequence, il lui demande de bien vouloir lui indiquer les mesures qui pourraient etre prises afin de faire cesser une situation a la fois anormale sur le plan de la libre concurrence et gravement dommageable pour tout ce secteur d'activite.

Texte de la réponse

Le mouvement de redressement des prix des polymeres, qui affecte depuis quelques mois l'industrie de la transformation des matieres plastiques, est le reflet d'un phenomene qui depasse largement le marche francais et concerne egalement d'autres matieres premieres industrielles. Les explications de ces evolutions de prix a la hausse sont de deux ordres : en premier lieu, l'industrie chimique des polymeres, apres avoir connu dans les annees 1988-90 une periode de prosperite, a traverse ensuite une situation de crise ou se sont conjuguees les surcapacites de production, les baisses des prix et des marges. Les prix des polymeres ont ete particulierement bas en 1992 et en 1993, engendrant des pertes importantes ; en second lieu, c'est la vigueur de la demande actuelle en polymeres, liee a la reprise de l'economie mondiale, qui permet d'expliquer les hausses des prix en cours. Les perturbations du marche qui peuvent etre constatees dans certains cas sont aussi le resultat d'une recherche de reconstitution des stocks de la part de certains operateurs face a l'accroissement de la demande finale et a la tendance haussiere des prix. Ainsi, le niveau des prix actuels qui se situe effectivement pour certaines matieres plastiques a environ 50 p. 100 au-dessus de ceux pratiques il y a un an, reproduit en fait la situation du milieu de l'annee 1991 sans pour autant atteindre les prix des annees 1989 et 1990. L'evocation d'une penurie ou de restrictions de l'offre doit etre nuancee au vu de l'augmentation sensible de la production des polymeres cette annee, de l'ordre de 6 p. 100 en France par rapport a l'annee precedente, et de l'ouverture la plus large du marche europeen a l'offre des pays tiers. Il est donc raisonnable de penser que lorsque les a-coups resultant de la demande liee a la reconstitution des stocks seront resorbes, les difficultes eprouvees a des degres divers par les entreprises du secteur de la plasturgie s'attenueront, conduisant a une situation plus normale du marche des polymeres.

Données clés

Auteur : [M. Pélissard Jacques](#)

Circonscription : - RPR

Type de question : Question écrite

Numéro de la question : 18701

Rubrique : Matieres plastiques

Ministère interrogé : industrie, postes et télécommunications et commerce extérieur

Ministère attributaire : industrie, postes et télécommunications et commerce extérieur

Date(s) clé(e)s)

Question publiée le : 3 octobre 1994, page 4850

Réponse publiée le : 23 janvier 1995, page 451